

SAINT-JULIEN MOLIN-MOLETTE

LOIRE - PARC NATUREL RÉGIONAL DU PILAT



BULLETIN MUNICIPAL

HIVER 1993-1994

SOMMAIRE

| | |
|---|----|
| Le mot du Maire | 1 |
| L'Espace aux six fontaines | 2 |
| Etat Civil | 3 |
| La vie municipale : | |
| • Bilan des animations 93 | 4 |
| • La coopération intercommunale..... | 5 |
| • Les ordures ménagères | 6 |
| Informations pratiques | 7 |
| Ecole communale : Création d'une quatrième classe | 7 |
| Les investissements de 1983 à 1993 | 8 |
| Les sapeurs-pompiers | 11 |
| La carrière de M. Sabot | 12 |
| Le Syndicat d'Initiative du Val du Ternay | 12 |
| La bibliothèque municipale | 13 |
| Les associations | |
| • Comité intercommunal Aide à la Roumanie | 13 |
| • Les Aides familiales rurales | 14 |
| • Les Archéologues du futur | 14 |
| • Groupe choral | 15 |
| • Club Joie de vivre | 15 |
| • L'Art des livres | 16 |
| • Sporting Club pirailon | 16 |
| • Gymnastique volontaire | 16 |

Une des actions conduites par notre Conseil Municipal depuis quelques années s'est concrétisée en juillet 93 par l'inauguration de la place de l'Eglise et de "L'Espace aux Six Fontaines".

De ce quartier abandonné et délabré, nous avons voulu faire un espace de vie, de renouveau. De fait plusieurs maisons de la rue Vieille ont trouvé acquéreur et de nouveaux habitants vont venir s'installer chez nous. C'est avec joie que nous les accueillons.

Ils viennent s'ajouter aux "Nouveaux Pirailons" déjà installés dans les usines Gillier – usines qui ont fait l'objet du projet "artistique" également conduit par notre Conseil Municipal.

Deux objectifs ont guidé ces actions :

- maintien d'un patrimoine architectural et historique qui fait la particularité de notre village,
- maintien du nombre d'habitants sur notre commune, le déclin constant de notre démographie depuis un siècle nous a vivement incités à réagir. Il nous a semblé impératif de ne pas descendre sous le seuil de 1000 habitants, seuil au-dessous duquel nous risquerions de ne pouvoir maintenir l'activité et le commerce local.

Bien d'autres projets ont été menés à terme dont vous trouverez le bilan dans les pages de ce journal : création à l'école publique d'une 4^{ème} classe, ...

Beaucoup reste à faire pour rendre notre village toujours plus accueillant, dynamique et agréable, mais comme le dit ce proverbe chinois : "Mieux vaut allumer une petite lampe que de maudire l'obscurité, et le plus grand des voyages commence par un petit pas".

En ce début d'année je voudrais vous présenter mes meilleurs vœux :

- vœux de solidarité dans un monde où l'intolérance est à nos portes,
- vœux de bonheur, santé et réussite à chacun d'entre vous, jeunes et moins jeunes, "anciens et nouveaux Pirailons".

BONNE ANNEE 1994 à tous

Marcel THIOLLIÈRE

L'ESPACE AUX SIX FONTAINES

Espace aux Fontaines ou Espace de signes. Mémoires où les éléments plastiques prennent appui sur l'identité historique de la ville se projettent dans l'espace et le temps à travers le langage poétique du sculpteur.

"Espace aux six Fontaines", car l'eau, l'un des premiers éléments plastiques s'exprime de manière différente en six points différents, et chacun à sa façon nous parle de Saint-Julien-Molin-Molette.

Par la présence de l'eau, et son utilisation judicieuse fonctionnaient les usines et la possibilité d'exploitation de minéraux comme le plomb.

Sur la douceur des courbes de certains galets, témoins du long passage de l'eau, le plomb n'est-il pas ce matériau de base d'où part toute évolution.

Par l'eau et par l'homme est né le tissage symbolisé dans la sculpture par le mouvement ascensionnel du "tissu" s'élevant.

Le tissage est structure, mouvement, une progression sans cesse renouvelée.

Dans la sculpture, le voile de laiton tissé réunit force et élan dans une volonté tenace de construction.

ERRUTI

Afin de revitaliser la commune la municipalité s'est lancée dans une politique volontariste de remise en valeur du patrimoine industriel et commerçant existant.

Outre les actions de réhabilitation des bâtiments industriels vers des activités artistiques un projet d'aménagement urbain a été élaboré pour le centre du bourg.

En 1989 une étude d'urbanisme sur le bâti existant concluait l'abandon du centre bourg où prospérait autrefois le commerce local était essentiellement dû au désagrément du lieu. La densité des constructions et la vétusté de certaines rendaient ce quartier sombre et inhospitalier.

Pour favoriser la communication une liaison piétonne a été créée avec la principale rue commerçante (Rue Neuve). Au départ de cette trabouille une placette a été aménagée.

L'objectif de la municipalité : faire revivre le cœur du village par l'installation d'artisans d'art. Il fallait donc en faire un endroit attractif et agréable à vivre. La création d'une place, lieu de rencontre et de flânerie a été le centre du projet d'aménagement. Plusieurs maisons ont été acquises par la municipalité, trois d'entre elles ont été démolies, rendant clareté et espace à ce lieu, d'autres ont été restaurées et sont destinées à l'installation d'activités artisanales.

Les travaux d'aménagement de la place ont porté sur le terrassement, le revêtement, l'éclairage, le mobilier urbain et les plantations.

L'église du XV^{ème} siècle a été mise en valeur par la démolition partielle de la sacristie.

Enfin pour symboliser sa volonté d'un développement artistique, la municipalité a choisi de confier à un artiste la réalisation d'une fontaine monumentale, trait d'union entre le passé, le présent et l'avenir :

L'ESPACE AUX SIX FONTAINES



NAISSANCES (Hors commune)

- AUGUSTIN Anaïs,
née le 09/08/93 à ST-PRIEST-EN-JAREZ
(Loire), domiciliée à La Blache.
- BERNE Yaël Michel Valéry,
né le 07/03/93 à ST-ETIENNE (Loire),
domicilié 12 Rue Neuve.
- BRUYERE Alexis,
né le 18/10/93 à ANNONAY (Ardèche),
domicilié HLM Pré-Martin
- CELETTE Maxime Eric Andy,
né le 06/02/93 à ST-ETIENNE (Loire),
domicilié 11 Rue du Faubourg.
- CELLARD Charlène Ginette Frédérique,
née le 01/07/93 à ANNONAY (Ardèche),
domiciliée 4 Montée du Calvaire.
- CLAUDE Maryline Stéphanie Jacqueline,
née le 28/03/93 à ANNONAY (Ardèche),
domiciliée 11 HLM du Faubourg.
- CRINER de GODINHOT Jason Daniel Joël,
né le 06/01/93 à ANNONAY (Ardèche),
domicilié 12 Montée St-Ennemond.
- DESSEUX Blandine Paule Michèle,
née le 10/06/93 à ST-PRIEST-EN-JAREZ
(Loire) domiciliée à Pré-Martin.
- GRANJON Vincent André Julien,
né le 07/04/93 à FIRMINY (Loire),
domicilié au Mas.
- JURDYC Mathieu Guy Ange,
né le 26/08/93 à STE-COLOMBE (Rhône),
domicilié 84 HLM Le Toit.
- ORIOLE Léa Charline,
née le 04/12/93 à ROUSSILLON (Isère), domi-
ciliée à La Plessa.
- SABOT Tiphaine,
née le 07/09/93 à ST-ETIENNE (Loire),
domiciliée 15 Rue de la Modure.
- TROUILLET Lise Marie Marlène,
née le 17/09/93 à ST-PRIEST-EN-JAREZ
(Loire) domiciliée Place de la Bascule.
- COGNET Lilas Camille,
née le 27/12/93 à ST-PRIEST-EN-JAREZ
(Loire), domiciliée 2 Place de la Bascule.
- HEBRARD Savanah,
née le 20/10/93 à BOURGOIN-JALLIEU
(Isère), domiciliée 2 Place de la Bascule.

MARIAGES

- BOURGOGNE Fabrice, SCHMELZLE
Fabienne Anne-Marie Marcelle, le 14 AOUT
1993
- FARIZON Eric Francois Marcel, LEMESLE
Sophie Edith Marguerite, le 3 JUILLET 1993
- PAOLI Jean-Pierre Marie, SÉON Monique
Marie Antoinette, le 16 OCTOBRE 1993
- ROCHE Stéphane Alain Christian, SAUZÉAT
Laurence Léa Marcelle, le 12 JUIN 1993

DECES

- BLACHON Marie Louise Julia, veuve SAGNARD
Jean, le 29/10/93, âgée de 76 ans domiciliée à
ST-JULIEN-MOLIN-MOLETTE, Rue de la Modure
- BRUAS Augustine Félicie, veuve GAUBERTIER
Auguste, le 6/03/93, âgée de 91 ans domiciliée à
ANNONAY, Rue de Verdun. (*Maison de Retraite*)
- COGNET André Joseph, époux ORIOLE Marie-
Thérèse, le 17/02/93, âgé de 59 ans domicilié à ST-
JULIEN-MOLIN-MOLETTE, Rue de la Condamine.
- CROUZET Eugénie Marie Louise, veuve
LACROIX Germain, le 10/03/93, âgée de 89 ans,
domiciliée à ST-JULIEN-MOLIN-MOLETTE, Pré-
Battoir.
- DESMARTIN Céline Jeanne Germaine, veuve
VALANCONY Henri, le 27/11/93, âgée de 88 ans,
domiciliée à FÉLINES, La Réatière. (*Maison de
Retraite*)
- DURAND Pierre Roger, époux VANEL Madeleine,
le 8/11/93, âgé de 81 ans, domicilié à ST-JULIEN-
MOLIN-MOLETTE, Rue Peyronnet.
- FAISANDIER Philippe Séraphin, époux
REVOUX Jeanne, le 21/03/93, âgé de 87 ans domici-
lié à L'HORME, Rue d'Onzion. (*Maison de Retraite*)
- FOGERON Alphonse Antoine Marcel, célibatai-
re, le 3/06/93, âgé de 82 ans, domicilié à VILLEVO-
CANCE, Mirgabel. (*Maison de Retraite*)
- FRAISSE Pierre Aimé, époux BADIOU Simone, le
6/03/93, âgé de 70 ans, domicilié à SAINT-JULIEN-
MOLIN-MOLETTE, Rue du Tacon.
- FROSSARD André Victor, époux JULIEN
Yvonne, le 6/01/93, âgé de 82 ans, domicilié à BOU-
LIEU-LES-ANNONAY, Route de Combe. (*Maison de
Retraite*)
- GIRODET Marie Jeanne, veuve de FANGET
Jean, le 14/07/93, âgée de 79 ans, domiciliée à ST-
JULIEN-MOLIN-MOLETTE, Rue Peyronnet.

GUIGAL Cécile Jeanne, veuve SABOT Urbain, le
1/06/93, âgée de 86 ans, domiciliée à SAINT-JULIEN-
MOLIN-MOLETTE, La Modure. (Transcription du 8/0)

LARDERET Maria, veuve de RICHARD Jean-
Antoine, le 26/06/93, âgée de 98 ans domiciliée à
STE-CROIX-EN-JAREZ, Seyoux. (*Maison de
Retraite*)

MOUNIER Jean Gabriel Marcel, célibataire, le
14/11/93, âgé de 86 ans, domicilié à ST-JULIEN-
MOLIN-MOLETTE, Rue de la Modure (transcription
du 20/11)

OLLAGNIER Jeanne Marie, veuve DUMAS
Francisque, le 22/03/93, âgée de 91 ans domiciliée à
ST-JULIEN-MOLIN-MOLETTE (transcription du
30/03/93)

PEYRAVERNEY René Marius Joseph, veuf de
SOUVIGNET Maria, le 1/08/93, âgé 82 ans, domicilié
à ST-JULIEN-MOLIN-MOLETTE, Buzet (transcription
du 5/08/93)

POULAIN Jeanne Marie Louise, veuve TAVAN
Marius, le 13/12/93, âgée de 85 ans domiciliée à ST-
JULIEN-MOLIN-MOLETTE (*Maison de Retraite*,
transcription du 16/12)

RAFFARD Louis Alphonse François, célibatai-
re, le 3/12/93, âgé de 78 ans, domicilié à FÉLINES,
les Reynauds. (*Maison de Retraite*)

RAMEL Joséphine Marie Philomène, veuve
FANGET Louis, le 6/01/93, âgée de 87 ans, domici-
liée à ST-JULIEN-MOLIN-MOLETTE. (*Maison de
Retraite*)

RICHARD Marie Claudia Joséphine, célibatai-
re, le 2/11/93, âgée de 72 ans, domiciliée à ST-
JULIEN-MOLIN-MOLETTE. (*Maison de Retraite*)

ROBIN Joseph Jean Marius, époux COTE
Antoinette, le 15/10/93, âgé de 84 ans domicilié à ST-
JULIEN-MOLIN-MOLETTE, Drevard. (transcription du
19/10/93)

ROUCHOUZE Angéline Aïma ; veuve QUI-
BLIER Pierre, le 6/01/93, âgée de 90 ans domiciliée à
SAINT-MARCEL-LES-ANNONAY, le Gunchet.
(*Maison de Retraite*)

SARDA Clémence Berthe Marie, veuve de
FIASSON Jean, le 29/05/93, âgée de 88 ans, domici-
liée à ST-JULIEN-MOLIN-MOLETTE, (*Maison de
Retraite*, transcription du 2/6)

TOURTON Jeanine Simone Julia, épouse FAN-
GET Georges, le 20/04/93, âgée de 61 ans, domici-
liée à ST-JULIEN-MOLIN-MOLETTE, Rue du Plateau
Marchand, transcription du 28/04/93).

VALENÇON Marie Henriette Léa, veuve CHO-
MEL Louis, le 24/08/93, âgée de 87 ans, domiciliée à
FÉLINES, Le Ney. (*Maison de Retraite*)

OLIVIER Mireille Marie, veuve DUMAS
Francisque, le 31/12/93, âgée de 82 ans domiciliée à
ST-JULIEN-MOLIN-MOLETTE, HLM du Faubourg.

BILAN DES ANIMATIONS 1993

L'été dernier notre village fut le théâtre de multiples animations qui ont suscité beaucoup de curiosité (journaux, radio, visiteurs...). En cette fin d'année 1993 il nous fallait donc tirer les enseignements des différentes actions entreprises pour mieux prévoir l'avenir.

Le 13 décembre dernier se sont réunis en Mairie les principaux acteurs (Municipalité, S.I., Artistes, Artisans) de cette saison d'été qui a débuté par l'inauguration de l'ESPACE AUX SIX FONTAINES pour prendre fin les premiers jours de septembre.

M. le Maire a ouvert la séance en rappelant la volonté communale de favoriser le développement des activités artisanales et artistiques à Saint Julien Molin Molette. Il a ensuite félicité l'ensemble des personnes qui ont participé au succès de cette saison d'été en émettant le souhait que se renouvelle en 1994 ce type d'événements auxquels la municipalité apportera son soutien.

Le tour de table a porté sur les sujets suivants:

1/ La Participation :

Les exposants ont été très agréablement surpris par la grande implication des Piraillois aux différentes expositions

venant souvent à plusieurs reprises avec parents et amis.

Les visiteurs ont été très nombreux. Certains ont tenu une comptabilité des visites reçues. Au Matin Bleu et à Ste Julie ce sont plus de 2000 personnes qui sont passées en juillet et août. Atelier du Reflet et Succès de St-Julien en ont comptabilisé environ 20 000 sur l'année d'ouverture.

2/ La Plaquette :

De belle qualité, elle a été à la fois un support d'information et de guidage efficace, mais aussi un souvenir que le visiteur a gardé de son passage à St Julien. Elle serait à reconduire avec quelques précisions supplémentaires telles que : dates, horaires, et nature des expositions.

3/ L'Information :

Il a été suggéré de prévoir au moins un point d'information bien signalé et accessible tous les jours de la semaine où le public puisse retirer la plaquette et avoir des renseignements sur les diverses animations (dates, heures, localisation, objet, exposants,...). L'affichage peut être un bon support. Outre les mois d'été le point d'information peut être un outil intéressant pour les artisans, les associations ...

4/ La Communication :

Un plan de communication "presse" devrait être établi pour une annonce optimale des activités. Une action serait souhaitable auprès de la population. La Municipalité et le S.I. se coordonneront dans ces actions.

Vous l'aurez compris, tous les participants étaient partants pour recommencer l'expérience en 1994. Pour finir nous avons donc abordé le sujet des Projets pour 1994. Quelques idées qui sont actuellement en train de mûrir ont été lancées, en voici des flashes :

- étendre la période d'animations
- faire une succession de petites fêtes
- stage / festival de chant
- stage jonglage et parades
- projection de films en plein air
- atelier d'écriture
- expositions d'art
- ...

P.SCHMELZLE



LA COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

POURQUOI ?

La loi du 6 Février 1992 a instauré pour les communes rurales une nouvelle structure intercommunale portant le nom de COMMUNAUTE DE COMMUNES. "Celle-ci a pour objet de donner un cadre juridique nouveau aux actions de coopération entre les communes désireuses de mener ensemble un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace". Ce texte est extrait d'une circulaire du ministre de l'intérieur relative à la coopération intercommunale.

COMMENT ?

La communauté de communes est constituée sur la base du volontariat de chacune d'elles. Elle doit se fixer ses propres champs de compétence, cependant la loi lui en impose deux :

- L'Aménagement de l'Espace
- Le Développement Economique

et lui demande de choisir une compétence nouvelle parmi :

- L'Environnement
- L'Habitat et le Cadre de Vie
- La Voirie
- Les Equipements Sportifs, Sociaux, Culturels et Scolaires.

Toute autre pourra librement être transférée des communes vers la communauté. L'ensemble de ces compétences ne seront donc plus du ressort des communes à titre individuel mais à titre collectif.

Lorsqu'une communauté de communes se crée sur la même zone géographique qu'un SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples), celui-ci disparaît ; ses compétences et actifs sont transférés à la nouvelle structure.

Pour financer ses actions, la Communauté bénéficie d'une fiscalité propre. En effet sur les feuilles d'imposition prévues en 1993 nous avons pu remarquer la présence d'une colonne supplémentaire qui était vide mais ne le restera pas longtemps. En toute logique les communes devraient diminuer leur fiscalité puisqu'elles n'ont plus à financer le SIVOM ni les compétences transférées à la Communauté de communes.

Pour inciter les communes rurales à adhérer à ce nouveau type de structure, le gouvernement et le législateur avaient assorti la création des communautés de communes d'une dotation d'état spécifique. En clair : l'état donnait aux communes qui se regroupaient un peu plus d'argent et vous aurez compris que

celles qui restaient seules en auraient donc moins !! Cette dotation est versée directement à la structure intercommunale, son montant ne semble plus aussi attractif qu'au départ.

L'équivalent du Conseil Municipal existera au niveau de la structure intercommunale sous le nom de Conseil Communautaire. Chaque conseil municipal élira un certain nombre de représentants titulaires et suppléants en fonction de son importance démographique.

ET POUR NOUS ???

Le SIVOM du canton de BOURG ARGENTAL avait en préparation un contrat de développement économique avec la Région RHONE-ALPES.

Le conseil municipal de ST-JULIEN a débattu à plusieurs reprises de l'opportunité d'adhérer à une telle structure. Lors du changement de gouvernement nous avons attendu de voir si ce que l'un avait fait, l'autre ne le déferait pas. Enfin nous avons opté pour la constitution d'une communauté avec l'ensemble des communes du canton. La coopération existait déjà avec elles et le contrat en préparation avec la Région rentrait tout à fait dans les objectifs d'une telle structure.

La COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DEOME aura un conseil de 27 membres composé comme suit :

- Conseiller Général
- BOURG ARGENTAL : 8 représentants
- ST JULIEN M M : 4 "
- ST SAUVEUR : 4 "
- BURDIGNES : 2 "
- COLOMBIER : 2 "
- LA VERSANNE : 2 "
- GRAIX : 2 "
- THELIS : 2 "

Les représentants titulaires de ST-JULIEN sont : Melle DUSSUC, MM. RAGONNEAU, SCHMELZLE, TIOLLIER, avec comme suppléants : MM. BONNARD, DELFORGES, HUGUET, LACHAL.

Le conseil a élu un bureau de 13 membres dont voici la composition :

- **Présidente** : Mme BLANCHARD (Maire de St-Sauveur-en-Rue)
- **Vice-Présidents** : M. BONNE (Maire de Bourg-Argental et Conseiller Général)
M. SCHMELZLE (Adjoint au Maire de St-Julien-Molin-Molette)
- **Membres** : Melle DUSSUC (Adjoint au Maire de St-Julien-Molin-Molette)

M. MOUTOT (Adjoint au Maire de St-Sauveur-en-Rue)

M. LISSIER (Maire de Burdignes)

M. VALLOT (Maire de Colombier)

M. SABOT (Maire de La Versanne)

M. BLACHON (Maire de Thélis-la-Combe)

M. GIRODET (Maire de Graix)

MM. BERNE, JAMET et TARDY (Adjoints au Maire de Bourg-Argental)

En plus des deux obligatoires, le champ de compétence optionnel choisi est celui de l'environnement. Le SIVOM avait en charge le collège public du canton ainsi que le Contrat de Pays avec la Région et un projet d'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat au niveau cantonal. Ces actions seront donc reprises par la Communauté.

Tous les conseils municipaux du canton ont tenu à limiter les champs de compétence de la nouvelle structure de façon à garder à chaque commune son identité tout en faisant un effort dans la coopération intercommunale ; c'est dans cet esprit qu'iront siéger les représentants pirailleurs.

COMMENTAIRES !!

Cette loi a suscité bien des inquiétudes, des questions et des surprises. La principale inquiétude est évidemment la disparition des petites communes rurales au profit de groupements. Est-ce que le législateur a voulu limiter à terme le nombre de communes en France ? Il paraît que nous en avons autant à nous seuls que tout le reste de l'Europe ! A cela nos gouvernants répondent que ce n'est pas parce qu'en France nous avons dix fois plus de fromages que dans le reste de l'Europe que nous devons en sacrifier un seul.

Parmi les questions que l'on est amené à se poser : pourquoi une structure supplémentaire entre la commune et le département ?

Il est surprenant que l'on nous force par la loi à la coopération intercommunale alors qu'elle existait en partie par les SIVOM.

En conclusion cette coopération intercommunale sera ce qu'en feront les élus qui y participeront. Ce peut être une occasion pour chacune de nos communes de s'ouvrir un peu plus sur la vie des communes voisines. Ce peut être une chance de pouvoir, au niveau du développement économique et dans d'autres domaines, réaliser ensemble ce que seule chaque commune n'aurait pas pu faire.

Pierre SCHMELZLE

LES ORDURES MÉNAGÈRES

Il y a bien longtemps (était-ce au Moyen Age ?), les ordures ménagères de ST-JULIEN étaient acheminées en tracteur Sauzéat, à la satisfaction (quasi) générale et à un prix très modéré, à la décharge de Chatagnard.

Ce que ce lieu pouvait avoir d'idyllique par temps calme au soleil printanier et enveloppé du chant des oiseaux, était radicalement inversé les jours de grand vent quand les vols de plastiques déchaînés justifiaient alors l'appellation officielle de "décharge sauvage" et les recherches de chineurs à la poursuite de trésors improbables étaient troublées par les évolutions de hordes de rats dont les chasseurs les plus féroces (mais en est-il à St-Julien?) ne perturbaient que faiblement les ébats et la reproduction.

Le propriétaire du terrain ayant voulu le récupérer ou en faire cesser les nuisances, il nous a fallu nous conformer aux règlements en vigueur à cette époque.

Les Communes de Boulieu, St-Marcel, Savas et St-Clair avaient alors constitué un syndicat (S.I.V.U. Ternay-Deume) et ont bien voulu nous y associer, d'où le ramassage des ordures par camion-benne et leur traitement par combustion dans un four situé à St-Marcel. Le prix de ce service était naturellement beaucoup plus élevé (environ dix fois plus) que le précédent.

Et les ordures ménagères de St-Julien ont ainsi suivi ce nouveau chemin à la satisfaction (quasi) générale.

Malheureusement, le progrès aussi était en marche et avec lui, inexorables, des dispositions réglementaires, françaises et européennes. Nous sommes donc confrontés à de nouveaux choix et il nous faut encore prendre des décisions difficiles et probablement douloureuses (financièrement).

Il nous faudrait en effet, avant décembre 95, installer sur notre four un système de brûleurs garantissant la combustion des gaz de fumées à plus de 850°, éliminant ainsi (presque) tous les risques de pollution de l'atmosphère.

De même l'année 2002, le lavage des fumées pour éliminer toutes les poussières sera obligatoire.

Tout cela représente beaucoup d'argent (de l'ordre de quatre millions de francs) et grèvera lourdement le budget du SIVU Ternay-Deume, donc celui des usagers.

D'où l'idée, pour améliorer la rentabilité du système, d'élargir le service du Syndicat à d'autres communes.

Il se trouve en effet que BOURG-ARGENTAL et les communes voisines doivent impérativement s'équiper à bref délai et sont à la recherche de solutions. Des premiers contacts nous avaient fait espérer une collaboration rapide et fructueuse. Mais dans le même temps, la ville d'Annonay et les alentours, groupés dans un Syndicat (SMIVURA) recherchait aussi des partenaires; et un autre syndicat, (SYTRAD), regroupant des villes d'Ardèche et de la Drôme dans la vallée du Rhône recouvre le tout et propose des solutions, surtout en ce qui concerne le traitement éventuel des déchets récupérables (s'il en est) et la mise en décharge des "imbrûlables" et toxiques.

Le SIVU Ternay-Deume a adhéré au SMIVURA (Annonay) qui adhère au SYTRAD, pour être informé des études réalisées, mais ne souhaite pas être associé à ses réalisations, celles-ci paraissant devoir être plus coûteuses pour les usagers.

La Commune de BOURG-ARGENTAL, également sollicitée par Annonay, a manifesté par la voix de son Maire, le D^r BONNE, des hésitations, puis des réticences, à son rattachement à notre SIVU Ternay-Deume.

Après beaucoup d'autres, une réunion, le 23 décembre dernier, a rassemblé à BOURG-ARGENTAL la plupart des Maires concernés et des représentants des administrations conseils (et tutelle ?) en la matière.

Monsieur de MONTGOLFIER, Maire de St-Marcel, qui a particulièrement travaillé sur ce problème et à qui nous avons toutes raisons de faire confiance, y a exposé et défendu le point de vue du Syndicat Ternay-Deume : amélioration du four et maintien d'un prix relativement modéré par une augmentation du nombre d'usagers.

Les représentants des administrations et

conseils ont mis en doute les chiffres et arguments donnés par M. de Montgolfier.

En conclusion de cette réunion, M. le Maire de Bourg-Argental propose :

1° - de faire vérifier "en toute objectivité" (c'est moi qui souligne) le projet Ternay-Deume par l'ADEME, la DDAF Loire-Ardèche, Envirhonalpes;

2° - de reporter la date d'adhésion éventuelle des Communes du Canton de Bourg-Argental (St-Julien excepté) au SMIVURA;

3° - de questionner le SYTRAD sur le projet Ternay-Deume.

Voilà donc "en toute objectivité" le point de cette question des ordures ménagères

Je vais conclure en donnant mon point de vue personnel qui n'engage donc pas le Conseil Municipal. Est-il objectif ? Il est en tous cas sincère et désintéressé.

Ce n'est pas être malveillant que de souligner (cela a d'ailleurs été dit à Bourg-Argental le 23 décembre) que cette affaire, bien loin de St-Julien, a des enjeux politiques et aussi financiers.

De toute façon, il nous faut encore attendre pour savoir si une solution modérément coûteuse, d'importance telle qu'elle pourrait être gérée par nos élus locaux, sera préférée à une solution plus coûteuse, intéressant une population beaucoup plus importante, et dont la gestion nous échapperait totalement.

Le Conseil Municipal de St-Julien a choisi récemment, après beaucoup d'hésitations, de s'unir à Bourg-Argental et aux autres communes du Canton dans "l'Intercommunalité".

Cette question des ordures ménagères me paraît être un bon exemple de ce que pourrait être une solidarité intercommunale réfléchie et fructueuse.

J'espère avoir été à peu près clair et vous remercie de votre attention.

Docteur JACQUES
Conseiller Municipal
de St-Julien-Molin-Molette

OUVERTURE DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE AU PUBLIC

Du mardi au vendredi

- Matin de 9 h à 11 h 30.

- Après midi de 13 h 30 à 15 h 30.

Samedi

- Matin de 9 h à 11 h.

Fermé le lundi

Lorsque la mairie est "fermée au public" c'est pour permettre à la secrétaire de travailler sur les dossiers. Ne pas insister et respecter son travail. Nous vous remercions de votre compréhension.

ORDURE MÉNAGÈRES ET CHIENS ERRANTS

Il est conseillé aux habitants de St Julien Molin Molette de sortir leurs sacs poubelles peu de temps avant le passage du ramas-

sage des ordures ceci afin d'éviter l'événement des sacs par des chiens errants.

STATIONNEMENT - CIRCULATION

Il est rappelé aux habitants de St Julien Molin Molette que la commune est dotée d'une grande place permettant à un nombre important de voitures de stationner.

De plus, quelques places de parking ont été aménagées rue neuve.

Ceci devrait éviter le stationnement en double file fréquent de cette rue.

STATIONNEMENT INTERDIT

En raison de la sortie des véhicules de sapeurs pompiers le stationnement rue Pré Chapelle est strictement interdit.

APPEL AU BON SENS ET AU CIVISME

Pour la qualité de notre environnement, ne laissons pas divaguer nos chiens, apprenons-leur le caniveau.

Ne jetons pas nos papiers ou autres détritus n'importe où.

Sur tous les lieux publics, des poubelles sont à notre disposition. Respectons le travail des employés communaux.

Il y va de l'intérêt et de l'agrément de tous, de la propreté et de l'hygiène de notre village.

Ramassage des ordures ménagères le mardi et vendredi.

Ramassage des monstres le mercredi matin, après inscription à la mairie. Tél. 77.51.51.11.

Collecte des verres : deux bennes sont à votre disposition place de la mairie Pont de Taillis vert.

ÉCOLE COMMUNALE

CRÉATION D'UNE CLASSE SUPPLÉMENTAIRE

Notre école publique connut il y a 3 ans une période difficile. Menacée de se voir fermer une classe (c'est à dire de perdre un poste d'instituteur) du fait de la baisse de ses effectifs, elle conserva néanmoins ses trois classes grâce à l'action de la municipalité, des parents d'élèves et des enseignants ainsi qu'à la bienveillance de l'administration de l'éducation nationale.

L'année 1992 fut celle d'un changement radical de la situation. Les effectifs scolaires passaient en effet de 57 élèves (en décembre 1991) à 87 élèves (en décembre 1992).

Compte tenu du départ en 6^{ème} d'une dizaine d'élèves, il y eut en fait un afflux massif d'une quarantaine d'inscriptions à l'école.

Une proportion importante de ces nouveaux élèves provenaient de

l'ex-école privée mais une part non négligeable de cette hausse d'effectifs était due à l'installation de nouvelles familles à Saint Julien Molin Molette, de plus, ce ne sont pas moins de 13 enfants de 2 ans qui faisaient leur première entrée à l'école cette année-là.

Dès lors, il convenait d'agir pour obtenir la création d'un 4^{ème} poste d'instituteur dès la rentrée 93.

Le seuil de 87 élèves prévisibles pour cette prochaine rentrée, vérifié par la présence à l'école de 88 élèves en mars, était atteint et l'administration y consentit.

Il restait cependant à aménager un local désaffecté situé à l'étage et pouvant convenir à l'installation d'une salle de classe supplémentaire. Ainsi, les travaux commencés début juin ont pris fin en juillet et la population a été invitée à visiter

l'école à l'automne lors de l'inauguration officielle de la nouvelle salle de classe.

Gaie, colorée, équipée d'un mobilier fonctionnel et d'un matériel informatique moderne, elle est bien adaptée à l'accueil des plus grands enfants de l'école.

Les élèves plus jeunes seront répartis dans les salles du rez de chaussée, rénovées en 1989.

L'amélioration du taux d'encadrement, 4 enseignants au lieu de 3, dans des locaux fonctionnels et adaptés permettra à l'équipe éducative d'accomplir sereinement sa mission au sein de notre école primaire.

INVESTISSEMENTS DE 1984 À 1993

Vous trouverez ci-dessous les travaux d'investissements que la commune de Saint-Julien-Molin-Molette a pu faire depuis 1984.

Vous les trouverez par chapitre, et dans chacun de ceux-ci :

- Une colonne : somme payée pour travaux

- Une colonne : subvention départementale et régionale.

En fin de chaque chapitre la T.V.A. récupérée par la commune après travaux.

Il vous sera facile de trouver la somme dépensée réellement par la commune après avoir déduit subvention et T.V.A.

Le rapporteur
RAGONNEAU Claude

| BATIMENTS COMMUNAUX | | | | |
|---|-----------------|-------------|----------------------|--------------|
| OBJET | COUT | | ANNÉE DE RÉALISATION | |
| Économie d'énergie Mairie École : | 83 880 | dont sub. | 19 878 | 1984 |
| | 83 880 | | | |
| Travaux sur Mairie : | | | | |
| - Entrée | 32 315 | | | 1985 |
| - Traitement charpentes | 17 650 | | | 1985 |
| - Façades | 48 151 | | | 1990 |
| - Secrétariat | 28 054 | | | 1991 |
| | 126 170 | | | |
| Ancienne Mairie : Ravalement façades | 64 750 | | | 1986 et 1991 |
| Poste : Ravalement façades | 96 949 | | | 1989 |
| Eglise : | | | | |
| - Réfection toiture | 31 460 | dont | | 1985 |
| - Charpentes et peinture intérieure | 163 221 | participat. | 147 895 | 1987 |
| - Façades | 189 176 | paroisse | | 1988 - 1989 |
| | 383 857 | | | |
| École publique : | | | | |
| - Pose de volets | 30 804 | | | 1986 |
| - Classe Maternelle et rénovation classe | 257 983 | dont sub. | 29 551 | 1989 |
| - Appartement école | 40 834 | | | 1991 - 1992 |
| - Création 4 ^e classe | 283 410 | dont sub. | 87 178 | 1993 |
| | 613 031 | | 116 729 | |
| Bâtiment salle des fêtes : | | | | |
| - Salle des Fêtes | 1694 327 | dont sub. | | 1986 - 1987 |
| - Salle polyvalente | | Rég. | 692 000 | |
| - Façades | | Dép. | 112 500 | |
| - Salle Karaté - Gym | 393 547 | | | 1990 |
| - Dalle plancher électricité | 315 797 | dont sub. | 95 872 | 1993 |
| | 2403 671 | | 900 372 | |
| | | FCTVA | 376 944 | |
| Divers : | | | | |
| - Toiture cure | 22 950 | | | 1988 |
| | 18 753 | | | 1991 |
| | 41 703 | | | |
| Total 1983-1993 : 3 814 010 | | | | |
| dont sub. et part : 1 184 874 ≈ 30 % | | | | |
| dont FCTVA : 598 113 | | | | |

INVESTISSEMENTS DE 1984 À 1993

| EQUIPEMENTS SPORTIFS | | | | |
|---|-----------------|-----------------------|-----------------------------|--------------|
| Terrain de sport : | | | | |
| - Aménagement terrain | 985 219 | <i>dont sub. Rég.</i> | 298 471 | 1984 |
| | | <i>dont sub. Dép.</i> | 136 621 | |
| - Equipement terrain + vestiaires | 301 007 | <i>dont sub. Rég.</i> | 54 908 | 1985-1986 |
| - Remise matériel | 20 674 | | | |
| | 1306 900 | | 490 000 | |
| Baignade : | | | | |
| Filtration de l'eau | 161 250 | <i>dont sub Etat</i> | 72 000 | 1987 |
| | | <i>dont sub Dép.</i> | 40 000 | |
| | 161 250 | | 112 000 | |
| Jeux de boules | 29 430 | | | 1985 |
| | 29430 | | | |
| Total 1983-1993 : 1 497 580 dont sub. 602 000 ≈ 40 % dont FCTVA 234 850 | | | | |
| CRÉATION Z.A. ET LOTISSEMENTS | | | | |
| Zone Artisanale 1^{ère} tranche : équipement | | | | |
| - Réseaux EDF | 70 000 | } | <i>dont revente</i> 356 500 | 1987 |
| - Voirie et réseau eau | 221 970 | | | |
| | 291 970 | | | |
| Zone Artisanale 2^{ème} tranche : | | | | |
| - Terrain | 91 700 | } | | 1988 1989 |
| - Equipement | 238 846 | | | |
| | 330 546 | | | |
| Lotissement la Blache : | | | | |
| - Terrain | 98 854 | <i>dont sub.</i> | 48 700 | 1986 1992 |
| - Viabilisation | 400 294 | | | |
| | 499 148 | | | |
| Lotissement le Mas : | | | | |
| - Terrain | 246 814 | | | 1990 |
| | 246 814 | | | |
| Total 1983-1993 : 1 368 478 dont sub. 48 700 ≈ 3,5 % dont FCTVA 146 017 | | | | |
| AMÉNAGEMENT CENTRE DU VILLAGE | | | | |
| Réalisation placette rue Neuve et passage : | | | | |
| - Acquisitions maisons | 213 443 | <i>dont revente</i> | 155 415 | 1986-1988 |
| - Travaux et aménagement | 327 351 | | | 1987-1991 |
| | 540 794 | | | |
| Aménagement du Centre 1^{ère} tranche : | | | | |
| - Acquisitions maisons | 535 618 | <i>dont revente</i> | 462 000 | 1989-1992 |
| - Travaux | 405 647 | <i>dont D.G.E.</i> | 151 995 | 1991 |
| | 941 265 | | | |
| Aménagement du Centre 2^{ème} tranche : | | | | |
| - Travaux bâtiments | 193 767 | <i>dont D.G.E.</i> | 365 000 | 1992 1993 |
| - Aménagement place | 847 950 | | | |
| - Fontaine | 534 791 | | | |
| | 1576 508 | | | |
| Total 1983-1993 : 3 058 567 dont sub. 516 995 ≈ 16 % et revente 617 415 dont FCTVA 362 177 | | | | |

INVESTISSEMENTS DE 1984 À 1993

FRICHES INDUSTRIELLES

| | | | | |
|--------------------------------|---------|--------------|---------|-----------|
| Acquisitions bâtiments : _____ | 765 339 | | | |
| - Etudes friches _____ | 172 169 | dont reveute | 549 360 | 1990-1992 |
| | 937 508 | | | |

INSTALLATIONS RÉÉMETTEUR : M6 - ARTE - CANAL +

| | | | | |
|-----------------|---------|----------|--------|------|
| Travaux : _____ | 184 838 | dont sub | 11 284 | 1993 |
| | | | ~ 6 % | |
| | | FCTVA | 28 986 | |

TRAVAUX A.E.P.

| | | | | |
|---|----------|------------|---------|------|
| Rénovation station Taillis Vert : _____ | 148 432 | dont sub. | 34 000 | 1984 |
| Amélioration AGP Le Mantel _____ | 63 375 | dont sub. | 12 500 | 1983 |
| AEP La Plessard _____ | 562 557 | dont sub. | 150 000 | 1986 |
| Modernisation station Taillis Vert _____ | 1043 943 | dont sub. | 623 758 | 1988 |
| AEP CD503 _____ | 1102 577 | dont sub. | 280 000 | 1988 |
| AEP rue Peyronnet, rue des Ecoles _____ | 359 880 | dont sub. | 118 800 | 1990 |
| AEP Coron - Pré-Battoir - Les Beaumes _____ | 798 635 | dont sub. | 278 427 | 1991 |
| AEP Les Combiaux _____ | 157 906 | dont sub. | 52 000 | 1992 |
| Captage Sources des Mantel _____ | | Part rive. | 57 472 | |
| | 171 048 | dont sub. | 56 000 | 1993 |

Total AEP 1983-1993 : 4 408 353

dont sub. 1 605 485 ≈ 35 % - Part riverain 57 472 - dont FCTVA 691 318

ASSAINISSEMENT

| | | | | |
|---|---------|-----------|---------|------|
| Assainissement Rue Vieille _____ | 166 163 | dont sub. | 85 000 | 1983 |
| Assainissement Chatagnard _____ | 362 638 | dont sub. | 110 250 | 1986 |
| Assainissement CD 503 _____ | 879 082 | dont sub. | 414 000 | 1988 |
| Etude réseau _____ | 76 082 | dont sub. | 44 905 | 1990 |
| Extension assainissement CD 503 _____ | 194 476 | dont sub. | 46 800 | 1990 |
| Assainissement Pré-Battoir, Pré-Chapelle - Z.A. _____ | 125 832 | dont sub. | 83 716 | 1991 |
| Etude complémentaire réseau _____ | 116 228 | dont sub. | 68 500 | 1993 |

Total ASSAINISSEMENT 1983-1993 : 1 920 501

dont sub. 853 171 ≈ 45 % - dont FCTVA 301 173

VOIRIE

| | | | | |
|--|---------|-----------|---------|------|
| Voirie 1984 : Lotissement Condamine, Chemin Rivory _____ | 542 996 | dont sub. | 78060 | 1984 |
| Voirie 1985 : Croze, Maimbœuf, Plessa, Coron _____ | 272 380 | | | 1985 |
| Voirie 1986 : Pré Battoir, Combenoire, Parking rue Neuve, Montée Calvaire _____ | 535 832 | | | 1986 |
| Voirie 1987 : Chemin Pas du Riot, Accès St Joseph _____ | 73 386 | | | 1987 |
| Trottoirs CD 503 : Trottoirs Modure _____ | 541 822 | dont sub. | 73 260 | |
| Voirie 88 : Chemin Croix-Rouge Lyponne, Hospice, Drevard, Taillis Vert, Montée des Fabriques _____ | 561 345 | | | |
| Voirie 89 : Chemin du Grand Pré, Rue du Moulin _____ | 332 937 | | | |
| Voirie 90 : Rue Pré Chapelle, Chemin de la Passat, Montée des Anges, Accès Manissol _____ | 546 144 | sub. DGE | 83 588 | |
| | 256 492 | + | 11 942 | |
| Voirie 91 : Route rue Taillis Vert, Chemin de la Plessa _____ | 267 830 | dont sub. | 83 407 | |
| Voirie 92 : Mur soutènement Pré Battoir _____ | 279 024 | dont sub. | 47 002 | |
| Mur soutènement Prélagère _____ | 837 624 | dont sub. | 187 504 | |
| Travaux divers : Lot. la blache, Chemin Grand Pré, Zone Artisanale _____ | 354 941 | | | |
| Voirie 93 : Trottoir Peyronnet, Chemin de Maimbœuf _____ | | | | |

Total VOIRIE 1983-1993 : 5 753 497

dont sub. 780 112 - dont FCTVA 902 263

Lors de la dernière assemblée générale annuelle du 20 mars 1993 M. Marcel THIOILLIERE, Maire, avait exprimé le vœu que la population soit informée sur l'existence et les activités importantes de l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Saint Julien Molin Molette.

L'amicale est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, et bien que complémentaire du Corps de Première Intervention, elle est indépendante grâce à la constitution d'un conseil d'administration qui dirige la société.

Elle est constituée de membres issus du Corps qui planchent toute l'année sur l'animation, les actions sociales, et autres interventions en faveur des soldats du feu et des vétérans.

L'Amicale possède comme ressources, la subvention municipale, la vente des calendriers, les dons des particuliers, et une fois n'est pas coutume le recouvrement des vacances des Sapeurs Pompiers. A l'inverse de toutes les compagnies régionales qui distribuent à tous les

sauveteurs les honoraires résultant de divers sinistres, à St Julien les Sapeurs Pompiers reversent en intégralité ces sommes à l'Amicale, ce qui fait d'eux des volontaires et bénévoles à part entière.

La vocation de l'Amicale est d'assurer le bien être de ses adhérents. Chaque année elle attribue un colis de Noël à chaque ancien sapeur âgé de plus de 60 ans, elle alloue un cadeau de fin d'année à chaque membre actif. L'amicale prend en charge les dépenses occasionnées par l'adhésion à la Fédération, à l'Union Départementale et verse une subvention annuelle à l'Oeuvre des Pupilles qui prend en charge les enfants des Sapeurs Pompiers décédés en service commandé. Elle prend en charge les frais du banquet de Ste Barbe du repas du 14 juillet de sorties occasionnelles, déplacement pour congrès, réunions, concours de Boules Départemental, réception à l'issue d'examens, remises de diplômes ou décorations.

Sur le plan extérieur, elle organise chaque année au mois de juin un concours de pétanque qui connaît toujours un beau succès.

Bénévolement elle intervient financièrement à plusieurs reprises dans l'achat de matériel et renouvellement de tenues entretien de véhicules et de locaux afin d'alléger les dépenses communales. Ce volet de dépenses avoisine chaque année 20.000 Francs, et le budget de dépenses s'élève à chaque exercice à plus de 65.000 Francs. Outre les qualités, de dévouement, nos soldats du feu, par l'intermédiaire de l'Amicale viennent au secours des contribuables locaux en prenant en charge des frais qui incombent directement à la Commune.

En 1994 notre Amicale changera de Président et la nomination d'un nouveau responsable ne peut être que profitable et bénéfique pour l'avenir de l'Amicale et l'action du Corps qui fait l'unanimité auprès de la population de St Julien Molin Molette.

Claude BONNARD.

CORPS DES SAPEURS-POMPIERS

En 1994 le Corps des Sapeurs Pompiers de St Julien a effectué une centaine d'intervention sur le territoire communal de Saint Julien et Colombier.

Autrefois seuls les incendies étaient traités par les sauveteurs, aujourd'hui il a fallu s'adapter et pouvoir répondre à toute demande de secours dans divers domaines : malaises, secours à victimes, accidents de la route, inondations, nid de guêpes, etc...

Pour mener à bien toutes ces missions les Corps de Sapeurs Pompiers en général, celui de St-Julien en particulier, se sont considérablement modifiés : plus de véhicules, plus d'équipement, mais aussi une formation accrue indispensable.

LE MATERIEL

Cette année 1993 a vu la mise en service de deux nouveaux véhicules incendie. En effet après la dotation départementale la commune s'est engagée à nous fournir un petit camion équipé pour les feux de forêts, achevant ainsi le renouvellement du parc entrepris depuis quelques années.

| Véhicules | Année acquisition | Subvention |
|-------------------------|-------------------|---------------------|
| Estafette Renault | 1977 | |
| ARO 10 . OS 4X4 | 1986 | 40 % |
| Master Renault | 1991 | 50 % |
| UNIMOG 404E | 1992 | Dotation |
| RENAULT TP3 4X4 | 1993 | 50 % |
| Remorque avec motopompe | 1993 | payée par l'amicale |

Le vente des deux anciens véhicules a rapporté la somme de 13.000 Francs ce qui a permis de renouveler ces camions pour seulement 55.000 Francs hors taxe et hors subventions...

Les anciens véhicules...



LA FORMATION

Plusieurs Pompiers ont suivi des formations à l'Ecole Départementale de St Etienne et Firminy :

Bernard Malaure : Initiation Feu de Forêt

Michaël Dorel : Brevet National de Premiers Secours

Pascal Desseux : Formation de Caporal

Roland Grenier : Formation de Caporal

Christian Dorel a dû interrompre son stage de sous-officier pour raison de maladie.

Ces heures d'instruction ou de spécialisation sont trop souvent prises sur le temps de loisirs ou de congés rendant de plus en plus difficile la formation de nos sapeurs. La disponibilité des pompiers volontaires est un sujet vital pour la survie de nos Corps.

COMMENT ALERTER LES SAPEURS POMPIERS?

Depuis le 16 novembre les appels de secours sont regroupés à St Etienne au Centre de Traitement de l'Alerte (CTA) un seul numéro est à utiliser : **le 18**; un opérateur prendra en compte votre demande 24/24 heures et déclenchera la sirène ou les bips du Centre de Secours concerné.

Le numéro de téléphone de la Mairie, inscrit sur les calendriers, ne doit plus être considéré comme une ligne d'appel des Secours.

PROJETS A VENIR

Dans le courant de l'année le Corps sera doté de nouveaux bips afin de limiter au minimum l'emploi de la sirène surtout la nuit...

La caserne construite en 1974 retrouvera une nouvelle jeunesse avec la réfection des peintures. Ce bâtiment situé en plein cœur du village nous donne satisfaction, mais son accès est difficile pour nos camions. Un élargissement de la rue serait le bienvenu pour nous mais aussi pour les riverains que nous gênons parfois.

EFFECTIF DU CORPS AU 1^{er} JANVIER 1994

Capitaine Médecin : Jean Michel COFFY

S/lieutenant : Pierre BONNARD

Sergent : Bernard MALAURE

CAPORAL : Gilles MATHEVET, Christian DOREL, Alain JULIEN, Didier BONNARD, Roland GRENIER, Pascal DESSEUX

Sapeurs : Alain DOREL, Eric FARIZON, Bernard MONTAGNE, Yves DOREL, Laurent RICHARD, Jacques BOUCON, Philippe ORIOL, Laurent SALLEE, Michaël DOREL



... et la nouvelle flotte !

M. Sabot a été embauché par la commune de Saint-Julien-Molin-Molette en qualité de cantonnier le 1^{er} Mars 1960. Il a été titulaire dans le grade d'ouvrier d'entretien de la voie publique le 1^{er} Juillet 1963.

Il a été promu ouvrier professionnel 1^{ère} catégorie le 1^{er} Avril 1984 et intégré dans le cadre des agents techniques territoriaux le 1^{er} Juin 1988.

Il a reçu la médaille d'argent départementale et communale le 14 Juillet 1986 et la médaille de vermeil le 1^{er} Janvier 1991.



SYNDICAT D'INITIATIVE DU VAL DU TERNAY

Le mot du Président

Promouvoir le tourisme dans notre village : la promotion d'activités qui sortent du cadre traditionnel est une nouvelle composante de la vie d'une commune. En effet les grandes mutations économiques et techniques nous demandent de voir maintenant les choses autrement.

L'entreprise artisanale survit mais ne peut fournir du travail à tout le monde. Les entreprises industrielles s'implantent le long des principaux axes et à proximité des villes. La journée les villages se vident, St Julien n'échappe pas à la règle, que faire pour conserver une certaine vitalité avec ces nouvelles données ?

Notre municipalité a fait un choix : artisans d'art, artistes, investissent nos vieux murs délaissés, de nouvelles cheminées fument, des fenêtres se rallument. Des cars, des voitures, des vélos sillonnent notre région.

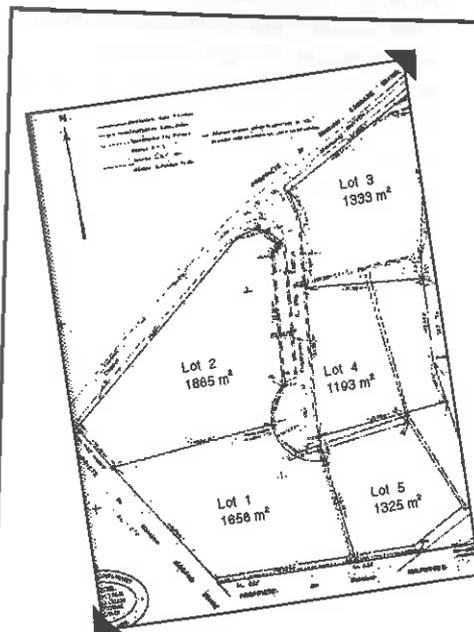
On ne traverse plus le village, on s'y arrête, on y admire le cadre de vie "Comme c'est beau", "Quelle belle place", etc... Les gens aiment circuler et découvrir d'autres horizons.

Le Syndicat d'Initiative, avec des équipes plus ou moins restreintes, fait de gros

efforts pour assurer la promotion des nouvelles activités et contribue à assurer la promotion du potentiel d'Art et de Nature qui existe dans notre village. Tous les Pirailons seront de plus en plus sollicités pour développer les grandes lignes de la politique touristique. Le Syndicat d'Initiative est un passage obligé pour l'application d'un programme de développement. C'est une structure dont les moyens dépendent de plus en plus du budget municipal. Un espace publicitaire permanent est nécessaire, c'est-à-dire un local approprié, un

spécialiste en matière de tourisme est prévu dans le contrat de pays (c'est dire l'importance de l'enjeu). Des nécessités matérielles surmontables, mais aussi des femmes et des hommes disponibles et qui acceptent de donner un peu de leurs loisirs pour assurer toute la dynamique nécessaire. Un appel à tous est lancé, afin qu'à notre assemblée générale de l'automne nombreux soient les anciens et nouveaux Pirailons à venir renforcer l'équipe actuelle.

H. Sage



Lotissement La Blache

5 lots de terrains à bâtir

sont mis en vente
au prix moyen de
60 F. HT le m²

L'exposition Est / Sud-Est
Superficiers des terrains :
1.200 à 1.800 m²

Extrait du cadastre avec localisation du lotissement

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Au cours de l'année 1993 la bibliothèque a poursuivi son fonctionnement de manière satisfaisante.

Avec l'aide de la municipalité nous avons pu acquérir plus de 250 livres : documentaires, romans et bandes dessinées pour adultes et jeunes, plus de nombreux albums pour enfants.

Chaque trimestre, le bibliobus de la Médiathèque de la Loire (annexe de Bourg-Argental) nous laisse en dépôt un certain nombre de livres.

En relation avec les journées "La fureur de lire" nous avons pu organiser

"l'Heure du Conte". Moment très apprécié par les enfants.

Le nombre de volumes répertoriés est de 2.650, plus ceux qui nous ont été fournis au titre du C.N.L. (Centre National des Lettres).

Plus de 100 familles sont abonnées. Ce chiffre est presque doublé en période estivale avec la venue des villégiateurs.

Au cours de cette année 4.445 prêts ont été effectués. Plusieurs personnes bénévoles assurent les permanences.

L'abonnement annuel est de 50 F par famille. Les prêts sont gratuits pour 3 semaines.

La bibliothèque est ouverte :
le dimanche de 9 h à 30 à 11 h 45,
le mercredi de 15 h 30 à 16 h 30 en période hivernale et de 17 h à 18 h en période estivale.

L'équipe de la bibliothèque

LES ASSOCIATIONS

COMITÉ INTERCOMMUNAL DU PILAT AIDE À LA ROUMANIE

Qu'en est-il de la Roumanie ?

Nos nombreux courriers adressés à la commune de CORBEANCA sont restés sans réponse.

Le changement des responsables de cette commune, suite à différentes élections semble en être la raison.

Aussi notre association pour l'Aide à la Roumanie, regroupant les communes du canton, a décidé d'octroyer les dons en nature (médicaments, vêtements, livres...) qui avaient été récoltés à l'Association Drôme-Ardèche pour la Roumanie qui s'occupe d'un hôpital roumain.

Pour les dons en espèces provenant essentiellement de subventions communales, un chèque de 7.000 F a été remis à Mme BROSSARD-LEGRAND qui a en Roumanie la responsabilité d'un orphelinat à GRADINARI, et un chèque de 6.000 F à l'Association Drôme-Ardèche.

La présidence de notre Association est actuellement assurée par M^{me} BLANCHARD, Maire de St-Sauveur-en-Rue.

| DÉPENSES | | RECETTES | |
|--|------------------|----------------------|------------------|
| Divers | 210,00 | Subventions communes | 23.000,00 |
| Fourniture pour village roumain | 6.454,45 | Dons particuliers | 3.430,00 |
| Participation aux frais voyage | 5.750,56 | | |
| Subventions : | | | |
| Echange médical intern. | 7.500,00 | | |
| Nord Ardèche Roumanie | 6.000,00 | | |
| | 26.006,01 | | 27.030,00 |
| Disponible au 31 décembre 1993 : 1.023,99 F | | | |

AIDES FAMILIALES RURALES

Les fidèles lecteurs du Bulletin municipal ne s'étonneront pas : ils savent déjà que nous n'offrons pas les services d'une Aide familiale pour soulager les mamans débordées, ceci étant du ressort de nos amis de l'Association intercommunale, mais que notre service s'adresse aux personnes âgées, contribuant efficacement à leur maintien chez elles, dans leur cadre familial.

Cette année nos Aides ont réalisé 2798 heures de travail. Le lecteur attentif des années précédentes pensera que ce chiffre est inférieur de plus de 10 % à celui qu'il avait en tête et il aura raison. Que se passe-t-il donc ? Le Service serait-il boudé, délaissé ? En aucun cas.

Nos Aides sont appréciées pour leur dévouement, leur compétence. Ne sait-on pas qu'au bout de 2 ans de fonction, une Aide ménagère titulaire du CAFAD aura eu 370 heures de formation.

Mais le Service peut être méconnu, voire ignoré. Connaît-on le "Service mandataire" qui vous soulage de toute la paperasse dans l'emploi d'une aide ménagère personnelle, solution la plus économique dans certaines configurations de ressources ? Avez-vous entendu parler de notre service de garde à domicile ?

Le monde de l'Aide à domicile est riche de possibilités. Informez-vous.

Consultez Mesdames DESSEUX et FREYCHET, Monsieur DELFORGES éventuelle-

ment ; il serait dommage de passer à côté d'une aide précieuse faute d'information.

Vous venez de prendre connaissance du bilan 1993 de notre Association, présenté par notre dévoué Trésorier : Michel PERRIER que je remercie tout particulièrement pour le soin qu'il apporte à sa tâche, et la compétence dont il fait preuve ; je voudrais insister sur ses commentaires auxquels je m'associe entièrement et que j'aimerais développer.

L'Association Locale des Aides Familiales Rurales de St-JULIEN-MOLIN-MOLETTE est née au début des Années 50 ; destinée au départ à aider les Mères de Famille, elle s'est peu à peu transformée en un service d'Aide à Domicile au bénéfice des personnes âgées catégorie de la population où se manifestait un grand besoin.

La prise de conscience nationale à cet égard ne s'est imposée que récemment, de nouvelles dispositions ont été prises qui ont suscité un certain intérêt de la part de groupements de tout bord soit bénévoles comme le nôtre, soit commerciaux.

Nous tenons donc à profiter de l'occasion que nous offre ce Bulletin pour vous donner l'information qui paraît insuffisante à ce jour.

- L'Association de SAINT-JULIEN, dont les noms des responsables ont été cités plus haut, est du type Loi Juillet 1901, c'est-à-

dire sans but lucratif ; seules sont rémunérées les employées que sont les Aides Ménagères.

- Les Aides ont reçu une formation Professionnelle qui assure aux personnes aidées un service de qualité.

- Tout ce qui concerne les problèmes administratifs peut être pris en charge par notre service "Mandataire".

- Tous les renseignements touchant à vos besoins d'Aide à Domicile peuvent être demandés à l'Association.

En conclusion, il faut que vous sachiez qu'à une époque où le bénévolat semble être en perte de vitesse et où travailler pour rien, sinon le plaisir de rendre service aux autres, paraît peu crédible, vous avez à votre disposition une Association qui peut vous rendre, aux meilleures conditions, tous les services nécessaires au maintien à domicile ; d'autre part, en vous y adressant, vous contribuez au maintien de cette structure sur notre Commune, et donc de plusieurs emplois induits.

A l'heure où l'on déplore la désertification des campagnes, il ne sert à rien de déshabiller Pierre pour habiller Paul, mais nous devons tout faire pour maintenir ce qui existe et, si possible l'améliorer encore ; ce que notre Municipalité a fort bien compris, qui nous subventionne généreusement, ce dont nous devons la remercier.

Le Président
Jean DELFORGES

ARCHÉOLOGUES DU FUTUR

L'association des Archéologues du futur implantée à Saint-Julien-Molin-Molette propose d'organiser pour l'été 94 une manifestation dans le site de Sainte-Julie dont le thème sera "Voyage et Mouvement dans le temps."

Cette exposition présentera :

- des œuvres d'art et des objets populaires liés au thème choisi ;
- le travail réalisé dans le cadre d'un atelier d'écriture. Cet atelier, qui se déroulera du 2 au 6 Mai 94, prévoit une rencontre le 3

Mai à Sainte-Julie avec les habitants de Saint-Julien ;

- les études préparatoires à la réalisation d'une sculpture monumentale. Cette œuvre, qui symbolise le projet fondateur de notre association, est destinée à recevoir des messages adressés aux générations futures.

L'inauguration de la manifestation est prévue le 2 Juillet 1994. A cette occasion, une projection cinématographique gratuite et en plein air sera-proposée au public...

Bonne année à tous et merci d'avance pour votre participation chaleureuse.

Le délégué de l'association
C. TOBAS

P.S.: Afin d'illustrer une partie de l'exposition "Voyages et Mouvements dans le temps" l'association propose de récupérer horloges, réveils, pendules, montres, calendriers en états de marche où hors d'usage et sans valeur marchande.

GROUPE CHORAL

Cette Année 1993 a vu une certaine renaissance de notre Chorale après quelques vicissitudes en 1992 dues en partie à plusieurs accrocs de santé chez nos dirigeants, ce qui ne nous avait pas permis de donner notre Concert annuel, encore que la Fête des Rois et la Messe de Noël aient été assurées, qu'il y ait eu la participation au stage de Michèle BERNARD sur le thème de l'Eau et à la CRÉATION de HAYDN à ROUSSILLON et à VIENNE.

Mais revenons à cette année ; à la suite de notre appel, plusieurs recrues sont venues nous rejoindre et, par leur fidélité et leur convivialité, nous ont donné un élan nouveau.

Pour optimiser le redémarrage, nous avons eu en Février, en collaboration avec le Syndicat d'Initiative, le spectacle du groupe musical Lyonnais "Les BAYARDS".

Le Concert annuel du mois de Juin a remporté un grand succès, notre Directrice

avait pu s'assurer du concours de l'Ensemble de Cuivres de LYON, avec lequel nous donnâmes en final l'Ode à la Joie de BEETHOVEN.

Au mois d'Août, ce fut le stage de Michèle BERNARD sur le thème du Fil, auquel participèrent plusieurs de nos choristes, et qui connut un grand retentissement médiatique dont St-JULIEN a largement bénéficié.

La Messe de Noël, à laquelle nous prêtons traditionnellement notre concours, s'est fort bien déroulée, en présence d'une assistance nombreuse.

Les manifestations amicales se sont succédées : Fête des Rois, Repas de fin de saison chez notre choriste Odile GRANGE, en sa Ferme Auberge de Vernelon.

Un certain nombre de nos choristes se sont joints à ceux d'ANNONAY pour le "Te Deum" de Marc Antoine CHARPENTIER le 8 Décembre, et préparent avec nos amis de la Vallée du Rhône et l'Orchestre de

l'Isère le MESSIE de HAENDEL pour Octobre 94.

Par ailleurs, sur le plan pratique, il faut rappeler que notre fonctionnement est grandement facilité par le fait que notre Directrice Marinette GATTET-BANCEL nous reçoit chez elle pour les répétitions tout au long de l'année ; les finances sont alimentées par les cotisations des membres, la subvention de la Municipalité que nous remercions à cette occasion, le Concours de Belote annuel et une aide de l'A.D.I.M. Loire au titre du Centre Musical Cantonal auquel nous adhérons depuis cette année.

En espérant que de nouveaux arrivants viendront encore conforter notre Groupe en 1994, pour nous permettre de vous offrir un Concert de haute qualité et préparer pour 1995 le quarantième anniversaire de notre Association.

Le Président
Jean DELFORGES

JOIE DE VIVRE

L'année dernière nous n'avons pas participé au Bulletin Municipal. L'impression de se répéter d'une année à l'autre ne paraissant pas être d'un grand intérêt.

Cette année pour changer un peu, je vous parlerai d'une activité qui se renouvelle aussi chaque année... nos vacances de printemps

Pour ces deux semaines d'évasion, notre point d'attache est toujours en France et depuis une douzaine d'années dans un Village Vacances Familles. Nous les choisissons pour les prix intéressants en dehors de la période d'été et aussi pour le confort. C'est une des seules organisations où l'on est logé en chambre individuelle sans supplément de prix.

Deux semaines de vrai repos et de grande liberté, chacun pouvant choisir de participer ou non aux sorties organisées par le village.

En 1992 du 29 mars au 11 avril nous étions à Evian les Bains d'où nous avons pu rayonner vers la Suisse et l'Italie, sans avoir à s'occuper de valise pour les déplacements (la photo nous montre une partie du groupe en sortie à Lausanne).

Du 17 Avril au 1^{er} Mai 1993 nous étions au Pradet entre Hyères et Toulon.

Cette année du 13 au 27 Mars 1994, nous serons à Balaruc-les-Bains, 3^{ème} station thermale de France;

Un seul regret à propos de ces vacances, c'est qu'un petit nombre seulement dans notre Club les apprécient. Par contre nous centralisons des amis fidèles de St-Sauveur, Maclas, Pélussin, Véranne, St-Etienne, tous enchantés de ces retrouvailles annuelles.

Cette année Germaine Oriol a bien voulu accepter de porter la responsabilité de ces vacances, je l'en remercie, en souhaitant qu'elle maintienne la tradition en l'améliorant.

Parlons tout de même de nos habituelles rencontres et projets pour 1994. Le 13 janvier partage de la brioche, le 6 février notre

CONCOURS DE BELOTE.

Tous les jeudis le local est ouvert à partir de 14 heures, La belote tient la vedette, il n'y a jamais trop de partenaires : mais il y a d'autres jeux, pour tous les goûts : trivial-poursuite, loto, scrabble, etc. N'oublions pas le maintien en forme, pratiqué par 12 à 15 personnes tous les jeudis de 17 à 18 heures dans une salle du Club.

Nous souhaitons que de nouveaux retraités nous rejoignent.

Marie Linossier



L'ART DES LIVRES

L'année 1993 a vu la naissance dans une partie des locaux que nous avons acquis dans les anciennes usines Gillier-Payen, de "l'art des livres", association de préfiguration d'un "Centre International du Livre d'artiste".

Y est prévue une résidence dans laquelle nous inviterons un artiste ou écrivain travaillant sur un projet susceptible de revivifier la production du livre d'artiste. Le Ministère de la Culture, via la direction Régionale des Affaires Culturelles Rhône-Alpes, nous soutient en nous permettant d'en restaurer la toiture effondrée.

Notre première action "sur le terrain" est l'organisation, au Collège du Pilat de Bourg-Argental d'un "atelier de pratique artistique" aboutissant à la réalisation, par une cinquantaine d'élèves volontaires de la cinquième à la troisième, d'un livre d'artiste qui sera imprimé à Saint-Julien-Molin-Molette puis présenté et vendu aux Journées du Livre de Roisey en juin prochain. Cet atelier est co-financé par la DRAC, l'Inspection Académique, le Collège du Pilat et le Parc du Pilat.

Nous comptons que les instances régionales et locales seront convaincues de

l'intérêt d'un Centre qui, premier de son genre en France, amènera à Saint-Julien et dans le Parc du Pilat des artistes et écrivains français et étrangers et qui contribuera, avec les habitants et tout au long de l'année, à développer la vie artistique et culturelle de notre région.

Annie ZADEK, Écrivain.
Présidente et fondatrice de
"l'Art des Livres".

SPORTING CLUB PIRAILLON

Le Sporting Club Pirailon c'est...

100 licenciés répartis comme suit :

- 3 équipes seniors
- 1 équipe junior
- 1 équipe féminine
- 1 équipe minime
- 1 équipe pupille
- 1 équipe poussine
- 1 école de football



Les résultats flatteurs et prometteurs obtenus par la majorité des équipes cette saison et ce, à l'abri de toute information trop tapageuse, permettent à Saint-Julien-Molin-Molette de reprendre la place qui fut sienne autrefois.

L'équipe dirigeante s'affaire à l'objectif suivant : faire du Sporting Club Pirailon, l'un des plus beaux clubs de football de la région. Gageons que son travail sera falcité par l'amélioration des infrastructures et de l'éclairage trop insuffisant.

Tous les week-ends les joueurs vous donnent rendez-vous au stade, soyez solidaire du Sporting Club Pirailon.



GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

La Gymnastique Volontaire est une association qui regroupe 30 licenciés. Nous nous retrouvons le lundi matin de 10 h à 11 h ainsi que le jeudi en soirée de

20 h 30 à 21 h 30.

Durant ces cours réalisés en salle nous bénéficions d'une diversité de séances pour un prix modique.

Cette activité sportive nous insuffle le plaisir de l'effort et le plaisir de se retrouver toujours plus nombreuses.